

## DEMANDE DE MODIFICATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Selon le numéro du 29 janvier du *Globe and Mail*, le ministre des Finances aurait déclaré à la presse que la loi anti-inflation serait peut-être modifiée pour donner aux syndicats le même droit d'appel qu'aux sociétés, et pour qu'il ne soit plus nécessaire d'enfreindre la loi pour pouvoir soumettre un cas au Directeur. Je demanderai donc au ministre si le gouvernement est prêt à présenter les deux modifications suivantes. Premièrement, une modification accordant le droit d'en appeler au Directeur à toute partie touchée par une décision de la Commission de lutte contre l'inflation et deuxièmement, une modification permettant à toute personne touchée par une décision du Directeur de porter leur cause devant le tribunal d'appel?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai dit en réponse à la question d'un journaliste que nous étudierions le point de vue présenté par le député. Comme je l'ai dit hier, nous serons prêts à envisager une telle modification de la loi si cela se révèle nécessaire.

## L'INVESTITURE D'UN TRIBUNAL D'APPEL INDÉPENDANT

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le gouvernement n'a pas encore désigné les membres du tribunal d'appel, ce que je comprends très bien puisque la loi est rédigée de façon si intelligente que personne n'aura sans doute la chance d'interjeter appel, et comme le gouvernement a mis sur pied un tribunal d'appel provisoire composé d'un fonctionnaire et de deux anciens fonctionnaires organisme que personne, en toute déférence envers ces messieurs, ne pourrait considérer comme indépendant et impartial. Quand le gouvernement se décidera-t-il à nommer un tribunal d'appel, indépendant, qui donnera aux Canadiens l'impression d'être sans préjugés, sans partialité et sans liens avec la bureaucratie du gouvernement?

● (1420)

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, à mon avis les trois personnes nommées n'ont pas de préjugés et elles sont impartiales. Ce sont de bons serviteurs du Canada et les insinuations contenues dans la question de l'honorable représentant sont tout à fait injustifiées.

**M. Baldwin:** Ils retourneront à la fonction publique une fois leur tâche terminée.

**M. Macdonald (Rosedale):** Le député l'a dit: le tribunal a été créé. Mon collègue a proposé qu'une fois les modifications présentées, les responsabilités du tribunal soient confiées à la Commission d'appel de l'impôt à cette fin. La Commission pourrait alors assumer ces responsabilités en sus de celles qui lui incombent en vertu de la loi de l'impôt. A mon avis, cela concorderait avec les vues souvent exprimées par le chef du député selon lesquelles on ne devrait pas donner plus d'ampleur à la bureaucratie à cet égard, ce qui me semble sensé.

**M. Baldwin:** Vous avez peur d'y nommer un juge.

## Questions orales

**M. Macdonald (Rosedale):** Il semble raisonnable de confier l'affaire à la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu.

Pour répondre aux critiques du député de Peace River, qu'il me soit permis de dire que les personnes qui constituent cette commission sont très dévouées et très compétentes, et je rejette totalement son insinuation.

**M. Baldwin:** Vous craignez de confier l'affaire à un juge.

**Des voix:** Vous devriez avoir honte.

**M. Baldwin:** Les députés ministériels sont des experts en la matière. C'est ce qui caractérise tout le parti.

\* \* \*

[Français]

## L'AGRICULTURE

## ON PROPOSE QUE LE MINISTRE FASSE CONNAÎTRE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE VERS LE 15 MARS

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que les producteurs de lait industriel subissent depuis quelques mois une diminution de leurs revenus, ce qui a pour effet de déséquilibrer le budget de nombreuses fermes laitières, le ministre de l'Agriculture serait-il disposé à faire connaître la politique laitière du gouvernement vers le 15 mars, afin de donner au syndicat des producteurs les délais nécessaires pour faire connaître leur opinion au sujet de cette politique avant le début de l'année laitière qui doit débiter le 1<sup>er</sup> avril?

[Traduction]

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, nous avons rencontré hier les représentants des producteurs laitiers du Canada. Nous annonçons aussitôt que possible la politique que nous adopterons; toutefois, je ne puis pas promettre au député que ce sera bientôt. Les producteurs laitiers du Canada savent ce qu'ils ont à faire.

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que le ministre vient de dire à la Chambre qu'il a rencontré hier les représentants des producteurs laitiers et étant donné les instances faites à des députés par des représentants des producteurs de lait industriel et qu'il serait dans l'intérêt du Canada, des producteurs de lait industriel que cette politique soit connue le plus tôt possible, puis-je demander au ministre de faire un effort pour que cette politique soit connue avant le dernier jour du mois de mars?

[Traduction]

**M. Whelan:** Monsieur l'Orateur, ce qui est à l'origine de la principale difficulté des producteurs de lait industriel, ce sont les surplus mondiaux et le surplus de production au Canada. Nous n'avons pas diminué les subventions, comme certains le disent. Nous versons encore le même montant d'argent pour la quantité admise de produits laitiers, y compris le lait industriel. Je le répète, nous annoncerons le programme plus tôt, si nous le pouvons.